

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
 SAMEDI 03 MAI 2024

N°43/2024

En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 20 Pour : 20
 Absents : 14 Contre : 00
 Procuration : 00 Abstention : 00
 Votants : 20 Blanc : 00

Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Zakiya TOIBIBOU, Mirhane OUSSENI, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSSEUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :
 Participation de la CCSud à la 5^e édition
 du Printemps des territoires à Paris
 (30/05/2024)

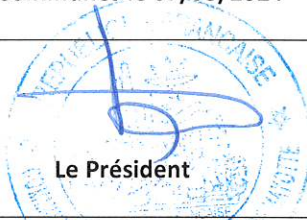
Étaient absents :

Chadhouli ABDOU, Zamimou AHAMADI, Zaïdi ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Hafidhou ABIDI MADI, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Saïd ALISAÏD

Procurations :

NOTA :
 Le Président certifie que le
 compte rendu de cette
 délibération a été affiché à la
 porte du siège de la Communauté
 de Communes le 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 26 avril 2024, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Mirhane OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;
Vu le rapport n°49/CCSUD/2024 relatif à la participation de la CCSud à la 5^e édition du Printemps des territoires à Paris (30/05/2024).

Monsieur le Président informe le Conseil de la tenue de la 5^e édition du Printemps des territoires organisée par la Caisse des Dépôts et Consignation, Banque des territoires, à Paris, le 30 mai 2024 au Centquatre.

Au programme cette année, de multiples formats de prise de paroles et d'échanges pour aborder ensemble les grands enjeux des territoires pour demain :

De 10h à 16h - LA GRANDE SCÈNE

Sur la scène principale du Printemps, des prises de parole inspirées et inspirantes par les acteurs des territoires pour débattre autour des grandes thématiques 2024.

De 10h30 à 15h30 - LE FORUM

Place à l'action ! Dans les allées du Centquatre-Paris, plusieurs espaces proposant des formats d'échanges concrets et utiles :

. Les ateliers : des échanges en petit comité pour explorer des thématiques plus spécifiques, se saisir de problématiques territoriales concrètes, s'inspirer d'actions et de solutions éprouvées et expérimentées dans les territoires.

. Les pitches : des « seuls en scène » courts et en proximité pour approfondir certains sujets avec les acteurs opérationnels qui les portent au quotidien.

. Le carrefour des idées : un espace pluriel aux expériences multiples pour découvrir de façon ludique et dynamique via une exposition, des démonstrations et des espaces conseils... les solutions et réussites territoriales portées par la Banque des Territoires.

Nouveautés 2024 !

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

. L'avant-Printemps : un « pré-show » avec une programmation inédite pour introduire et donner le ton de la journée.

. La scène ouverte : pendant le déjeuner, un plateau TV pour donner la parole à la société civile et aux écosystèmes qui entourent les élus, acteurs engagés essentiels au dynamisme et à la cohésion des territoires.

. Le café rencontres : un espace convivial pour faciliter la rencontre et le partage avec les autres visiteurs et les experts de la Banque des Territoires. Le tout, autour d'un café ou d'un déjeuner !

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

Décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN à participer au Printemps des territoires 2024, de la CDC Banque des territoires pour représenter la CCSud ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Bandrélé, le 07 mai 2024

Le Président



Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20240502-DELIB432024-DE

